

Type de demande	Tarif 2024
Certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre	79 \$ par arbre 0 \$ pour l'abattage d'un frêne ou d'une essence d'arbre faisant l'objet d'une infestation, d'une épidémie ou d'une maladie (reconnues par le gouvernement provincial ou fédéral), qui a des effets irréversibles sur la santé de l'arbre et qui a été identifiée par une résolution du Comité exécutif ou du Conseil municipal de la Ville 0 \$ pour l'abattage d'un arbre tombé à la suite d'un événement imprévisible et irrésistible auquel le propriétaire n'a pas participé 0 \$ pour l'abattage d'un arbre jugé nécessaire par l'opérateur d'un service d'utilité publique

Tarifs applicables à une demande de certificat d'occupation

Type de demande	Tarif 2024
Certificat d'occupation pour un nouvel usage ou un changement d'usage	264 \$ pour la première tranche de 250 m ² de superficie de plancher de l'usage calculée conformément à la section 5 du chapitre 4 du titre 2 + 185 \$ par tranche ou partie de tranche de 250 m ² de superficie de plancher supplémentaire
Certificat d'occupation comprenant un bâtiment occupant moins de 20 % du terrain	116 \$ pour la première tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain + 63 \$ par tranche ou partie de tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain supplémentaire
Certificat d'occupation pour la modification de la superficie de plancher occupée par un usage	79 \$
Certificat d'occupation pour un usage additionnel à un usage principal du groupe d'usages « Habitation (H1) »	106 \$
Certificat d'occupation pour un usage additionnel à un usage principal du groupe d'usages « Agriculture (A) »	370 \$
Certificat d'occupation temporaire pour un usage extérieur	243 \$
Certificat d'occupation temporaire d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment	116 \$ pour la première tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain occupé par l'usage + 53 \$ par tranche ou partie de tranche de 2 000 m ² de superficie de terrain supplémentaire

Tableau 788. Tarifs applicables à une demande d'approbation ou d'autorisation à caractère discrétionnaire et à une demande de modification à ce règlement

Type de demande	Tarif 2024
Demande d'approbation d'une exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises par ce règlement	740 \$ + 53 \$ par case de stationnement faisant l'objet de la demande d'exemption (frais d'étude)

Tarification + indexation 2024

Type de demande	Tarif 2024
Compensation par case de stationnement exemptée pour desservir un usage principal lié à un bâtiment principal de logements sociaux ou communautaires ou de la catégorie d'usages « Public, institutionnel et communautaire (P) »	529 \$ par case de stationnement exemptée
Compensation par case de stationnement exemptée pour desservir un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) », « Commerce et service (C) », « Récréation (R) » ou « Industrie (I) » qui n'est pas situé dans le territoire du centre-ville délimité au feuillet 13 de l'annexe A	529 \$ par case de stationnement pour les 2 premières cases exemptées 5 289 \$ par case de stationnement pour les 3e case exemptée ainsi que les cases supplémentaires suivantes faisant aussi l'objet d'une exemption
Compensation par case de stationnement exemptée pour desservir un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) », « Commerce et service (C) », « Récréation (R) » ou « Industrie (I) » situé en tout ou en partie dans le territoire du centre-ville délimité au feuillet 13 de l'annexe A	15 867 \$ par case de stationnement exemptée
Demande d'approbation d'un PIIA visant des travaux relatifs à une habitation de 1 logement ou d'au plus 9 chambres ou une demande d'approbation d'un PIIA applicable à un projet de remplacement pour un bâtiment assujéti au règlement numéro L-12507 concernant la démolition d'immeubles	Aucun
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant de 2 à 30 logements ou de 10 à 60 chambres (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	423 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant de 31 à 150 logements ou de 61 à 300 chambres (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	1 058 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant de 151 à 300 logements ou de 301 à 600 chambres (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	1 587 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la construction, l'agrandissement ou des travaux augmentant le nombre de logements d'une habitation comprenant 301 logements ou 601 chambres et plus (nombre de logements ou de chambres calculé après l'agrandissement ou les travaux d'augmentation)	2 645 \$ Lorsque l'habitation comporte à la fois des logements et des chambres, il faut ramener la somme des unités d'hébergement en nombre de logements par une conversion du nombre de chambres en nombre de logements. Pour ce faire, chaque groupe de 2 chambres équivaut à un logement
Demande d'approbation d'un PIIA visant la modification ou la transformation d'un bâtiment (excluant les agrandissements et l'ajout d'un logement ou d'une chambre d'une habitation)	423 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal de la catégorie d'usages « Habitation (H) » 529 \$ pour un bâtiment occupé principalement par un usage principal d'une catégorie d'usages autre que « Habitation (H) »